

Mission de la Fondation Les Cerisiers

Introduction

La Fondation Les Cerisiers est un établissement médico-social public (EMS) subventionné par le Canton du Jura. Sa gestion et son fonctionnement sont soumis à la législation cantonale et placés sous la surveillance du Service de la santé publique du Canton du Jura.

La Fondation Les Cerisiers est une institution ouverte sur la région, qui participe à la vie sociale et culturelle locale et qui favorise, par toutes ses activités, les rencontres et les échanges avec la population.

Elle offre aux résidents un cadre de vie sécurisant, accueillant et confortable.

Entrée

L'entrée dans une institution est rarement le résultat d'un libre choix. Elle est le plus souvent dictée par une modification de l'état de santé ou de l'environnement de la personne (âgée).

La Fondation Les Cerisiers accueille des personnes âgées, seules ou en couple, n'étant plus en mesure, pour des raisons médicales (physiques et/ou psychiques) et/ou sociales, de rester à domicile. Elle offre aux résidents une prise en charge individualisée, orientée vers leurs besoins spécifiques et leurs attentes, dans le respect de leur personnalité et de leurs habitudes.

La personne âgée ne peut être admise à la Fondation sans son accord préalable et sans qu'elle, sa famille ou ses proches, ait reçu une information complète sur les conditions de séjour (contrat d'hébergement, règlement interne, mission de la Fondation, valeurs de l'institution et charte de CURAVIVA Jura).

Pour des questions de sécurité et de cohabitation, l'institution ne peut accueillir des personnes dont le comportement est en inadéquation avec la population accueillie. Il en est de même pour les personnes qui présentent des tendances à fuguer.

Dans tous les cas, le médecin répondant de l'établissement donne son accord afin de mesurer au mieux le niveau de prise en charge médicale du résident.

Le résident occupe une chambre individuelle ou double et peut l'aménager avec ses propres meubles afin de lui permettre de recréer un environnement personnalisé et de faciliter son intégration.

Mission

Nous entendons offrir à nos résidents les meilleures perspectives possibles sous tous les aspects : médicaux, sociaux, de vie, humains et environnementaux. Cela signifie : offrir un lieu de vie, vivre au plus près de ses choix, un lieu où il y a du plaisir, de l'émotion, des ouvertures en terme de relations, des choix possibles, du respect, des libertés, de la vie sociale, des soins médicaux et infirmiers adaptés à chaque résident, une assistance pour les actes ordinaires de la vie.

Dans ce contexte, la famille, ainsi que les proches ont un rôle prépondérant. Ils ont un statut de ressource, mais également de partenaires pour leur parent, souvent en difficulté, pour opérer certains choix. Nous souhaitons une collaboration très étroite avec les familles et les proches, en les impliquant de manière prioritaire dans la vie courante de leur parent et dans les nombreuses activités proposées.

Nous souhaitons également une collaboration facilitée avec l'ensemble des acteurs du réseau de soins. La Fondation accueille, lorsque c'est possible, des personnes pour de courts séjours (convalescence, cure de repos, absence de la famille).

Droits du résident

Le résident est un être unique, riche de sa propre expérience de vie, avec ses ressources, ses désirs et ses besoins. En entrant à la Fondation, il bénéficie des mêmes droits et assume les mêmes devoirs que tout autre citoyen.

La dignité, l'intégrité physique et psychique du résident sont respectées de même que ses convictions politiques, religieuses ou éthiques.

Le résident est protégé de toute forme de violence (maltraitance physique, psychologique, abus de pouvoir, négligence).

Le résident garde la liberté de choisir son mode de vie. Sa capacité et sa volonté de choisir et de décider sont reconnues et respectées même si ses capacités intellectuelles ou à communiquer sont diminuées.

Le résident doit pouvoir profiter de l'autonomie souhaitée, même au prix d'un certain risque dont il est informé, ainsi que son entourage.

Le résident participe au processus de décision relevant de la vie quotidienne ou de toute autre question le touchant directement.

Le résident a la possibilité de faire valoir ses propositions, ses droits ou ses critiques auprès de la direction ou de la commission de gestion de la Fondation.

Le résident est encouragé à désigner un représentant thérapeutique (chargé d'exprimer ses volontés lorsqu'il n'est plus en mesure ou n'a plus les facultés de le faire) et un répondant administratif, (pour régler notamment les questions financières) et de rédiger des directives anticipées (expression de ses volontés).

Devoirs du résident

Le résident doit avoir un comportement correct envers les autres résidents et envers le personnel.

Le résident s'engage à prendre soin de sa chambre, du mobilier et du matériel mis à sa disposition.

Pour des raisons de sécurité, il lui est strictement interdit de fumer ou d'allumer des bougies dans sa chambre.

Accompagnement

Le personnel de la Fondation, quel que soit son secteur d'activité, prend soin du résident avec attention, respect et humanité. Il s'efforce d'identifier ses besoins et d'en tenir compte de manière individuelle.

Le personnel respecte la sphère intime et privée du résident.

Le personnel recherche dans quels domaines et dans quelle mesure l'autonomie du résident peut encore s'exercer, il la renforce et la respecte.

Les rencontres avec la famille et les proches, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Fondation, sont encouragées.

La présence et la participation de la famille et des proches aux activités quotidiennes sont facilitées.

Accompagnement en fin de vie

Pour la grande majorité des résidents, la Fondation Les Cerisiers est leur dernier lieu de vie.

Dans ces circonstances, le résident est accompagné avec dignité, respect et compétence. Il reçoit l'aide et le soutien nécessaires au niveau physique, psychologique, social et spirituel.

Ses éventuelles directives anticipées sont respectées.

Dans toute la mesure du possible, le recours à une hospitalisation est évité.

La famille et les proches bénéficient d'une écoute attentive et d'un soutien particulier de la part du personnel avant et après le décès.

Personnel

Le personnel entretient de bonnes relations de travail et fait preuve de compétence, de compréhension, de coopération et de respect envers l'ensemble de ses collègues.

Le personnel respecte le devoir de confidentialité en toutes circonstances.

Afin de permettre une prise en charge de qualité du résident, la direction de la Fondation porte une attention particulière à la dotation en personnel, à la formation et à l'encadrement du personnel ainsi qu'à des conditions de travail favorables.

L'organisation et le fonctionnement de la Fondation sont basés sur la collaboration et le dialogue entre les différents secteurs d'activité. La direction de la Fondation veille à la transmission des informations entre services, et encourage les rencontres et discussions entre tous les membres du personnel.

Valeurs et charte éthique

Les valeurs de l'institution et la charte éthique de CURAVIVA Jura font partie intégrante de la mission de la Fondation et sont scrupuleusement respectées.

FONDATION LES CERISIERS

Jean-Paul Nussbaumer
Directeur

Charmoille, le 24 février 2023